

DEPARTEMENT DE
CORSE DU SUD

ARRONDISSEMENT
DE SARTENE

Délibération du Conseil Municipal de SOLLACARO

Séance du 08 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 mars à 18 h 30

Date de la convocation : 04/03/2024
Date d'affichage : 04/03/2024

Le Conseil s'est réuni au nombre prescrit par le règlement
au lieu habituel des séances sous la présidence de Monsieur
Jean-Jacques BARTOLI,

Membres en exercice : 10
Pour : Contre : Abstention :
Présents :
Pouvoir :
Absents :
Secrétaire de séance :

**Objet : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'AGENCE
POSTALE COMMUNALE.**

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le renouvellement de la Convention avec le Groupe LA POSTE pour l'Agence Postale Communale pour une durée de 9 ans et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à celle-ci.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la Collectivité.

Le Maire
Jean-Jacques BARTOLI



Certifié exécutoire par Monsieur le Président,
Compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le
Et de sa publication le